

Le Maire

Son rôle

Le maire est élu par le conseil municipal au scrutin secret lors de la première réunion du conseil suivant les élections municipales. Son mandat dure 6 ans, comme le conseil municipal.

En tant qu'agent de l'État, sous l'autorité du préfet, le maire remplit des fonctions administratives dont notamment :

- ▶ la publication des lois et règlements ;
- ▶ l'organisation des élections ;
- ▶ la légalisation des signatures.

Sous l'autorité du procureur de la République, il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire : il est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

En tant qu'agent exécutif de la commune :

- ▶ Le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal.
- ▶ Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes. Les délégations portent sur des domaines très divers (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les écoles, action en justice...) et sont révocables à tout moment. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise le maire à subdéléguer, à un adjoint ou un conseiller municipal, les attributions qui lui ont été confiées par délégation.
- ▶ Le maire est titulaire de pouvoirs propres. En matière de police administrative, il est chargé de maintenir l'ordre public, défini dans le Code général des collectivités territoriales comme le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il s'agit également de polices spéciales (baignade, circulation...).

Le maire est aussi le chef de l'administration communale. Il est le supérieur hiérarchique des agents de la commune et dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

Le maire de Ploërmel

Patrick Le Diffon a été élu maire de la ville de Ploërmel lors du conseil municipal du 5 avril 2014, suite aux élections municipales et communautaires du 30 mars 2014 et réélu lors du dernier mandat de 2020 lors du Conseil municipal du 26 mai 2020.

Il est aussi Président de Ploërmel Communauté, Président du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne et Conseiller Régional.

En tant que maire, il est aussi Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Patrick Le Diffon était technicien de laboratoire avant d'exercer pleinement l'ensemble de ses mandats de politique locale.

CONTACT



MAIRIE

Patrick LE DIFFON

Place de l'hôtel de ville
56800 Ploërmel
Tél.: 02 97 73 20 73



VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRE D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et 13h30/17h30
fermé les samedis

Le service Population et Citoyenneté est ouvert aux mêmes horaires que la mairie, excepté les mardis matins à partir du 15 décembre, où il sera fermé.

Tél. : 02 97 73 20 73

 **CONTACTEZ-NOUS**

► [CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ](#)